

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1820

Artikel: Après le G20 : trois notes pour tenter un suivi d'une actualité qui se rappellera rapidement à notre bon souvenir
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après le G20

Trois notes pour tenter un suivi d'une actualité qui se rappellera rapidement à notre bon souvenir

André Gavillet (7 avril 2009)

Reprendre la main

Le Conseil fédéral avait pourtant reçu des assurances, de qui?, que la Suisse ne figurerait pas sur la liste de mise au pilori. Néanmoins on l'y retrouve, nommément. Certes la liste est grise et non pas noire. Position humiliante: il faut subir l'opprobre et dire merci que la sanction soit en sursis.

On peut certes contester la légitimité de la condamnation: le G20 ne représentant que lui-même, mais pesant lourd à l'échelle mondiale; l'OCDE n'ayant pas respecté les règles procédurales d'enquête. Mais la Suisse a trop longtemps surfé de la morale à l'intérêt égoïste bien compris pour donner des leçons. Certes on affirme qu'il y aura toujours, la terre étant ronde, des abris, des escales pour l'argent mobile. Mais à quoi les reconnaître? – Toutes les grandes banques suisses y auront une filiale!

Déplacement

L'attention se concentre sur la négociation annoncée des accords de double imposition. On connaît la position suisse: le secret bancaire ne sera levé que de cas en cas, sur dossier. Les partenaires chercheront à privilégier l'échange automatique; l'Union européenne souhaite un accord-type pour tous ses membres. Mais cet affrontement diplomatique et acharné ne doit pas masquer un enjeu plus important encore.

L'Union européenne a soulevé le problème de l'imposition par les cantons de certains types de sociétés (les holdings, sociétés d'administration et de domicile). La Suisse refuse de négocier tout en acceptant de «dialoguer». De fait, elle traîne les pieds. Désormais, c'est une erreur tactique. Car, il est évident que l'Union européenne va utiliser la dynamique de l'accord de

Londres revendiquant plus de transparence pour faire avancer le «dialogue» sur l'imposition des sociétés. Si la Suisse ne veut pas se faire bousculer, il lui appartient de reprendre, très vite, l'initiative.

Fédéralisme

Le problème de la fiscalité cantonale est rebutant par sa technicité. DP, nos lecteurs le savent, propose une solution simple: que toutes les personnes morales soient imposées par les cantons selon les normes de l'impôt fédéral direct. Mais les conséquences de cette harmonisation (enfin achevée!) seraient lourdes pour certains cantons qui perdraient, tel Zug, leur attractivité. Raison pour agir vite, le Conseil fédéral mettant toute son autorité (hélas faible) dans l'avancement de ce dossier.

Le temps presse.
A la manœuvre!

Politique de sécurité: rien à dire, vraiment?

La consultation en cours dans un domaine habituellement réservé aux experts nécessite peut-être plus qu'une approche technique

Jean-Daniel Delley (31 mars 2009)

Le dernier rapport sur la politique de sécurité date de 1999. A cette époque déjà l'administration fédérale avait pris le pouls de la population: les internautes étaient invités à

commenter les thèses formulées par la commission Brunner.

Une décennie plus tard, le temps est venu de procéder à

une nouvelle appréciation des risques auxquels la Suisse est soumise. Cet exercice, voilà la nouveauté, va se dérouler de manière transparente et avec la participation de la population.